

# Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2023/2819(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Mesures d'urgence temporaires pour l'année 2023 en vue de résoudre des problèmes spécifiques dans le secteur des fruits et légumes, dus à des événements météorologiques défavorables et à des mesures connexes	
Complétant <a href="#">2018/0216(COD)</a>	
Sujet	
3.10 Politique et économies agricoles	
3.10.01.02 Développement rural, Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)	
3.10.06.01 Fruits, agrumes	
3.10.06.02 Légumes	
3.10.13 Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA et FEAGA	

Informations techniques	
Référence de procédure	2023/2819(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Base juridique	Règlement du Parlement EP 0111-p6
Étape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	AGRI/9/13066